

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Février 1998

Québec, le 17 mars 1998

Madame Francine Sénécal
Directrice générale
Collège Lionel-Groulx
100, rue Duquet
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3G6

Madame la Directrice générale,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 23 février 1998, des mesures prises par le Collège Lionel-Groulx pour donner suite à son rapport d'évaluation du programme de Sciences humaines.

La Commission avait pris acte, après l'évaluation, du plan d'action préparé par le Collège, qui tient compte non seulement des recommandations du rapport, mais également des suggestions et des invitations qui y étaient contenues.

Le rapport d'évaluation comportait quatre recommandations dont la première portait sur le développement d'une vision commune des objectifs du programme. L'élaboration du profil de sortie du diplômé et d'une nouvelle grille de cours ainsi que les discussions qui ont eu lieu à cette occasion vont certainement favoriser le développement de l'approche programme. La deuxième recommandation portait sur l'adoption de mécanismes d'aide, de suivi et de conseil destinés spécifiquement aux élèves inscrits au programme. La restructuration du service de cheminement scolaire, le regroupement des élèves, la diffusion du guide et la rencontre des nouveaux élèves répondent bien à cette recommandation. L'autre recommandation concernait l'adoption de mécanismes d'examen et d'application des plans de cours en accord avec la PIEA. Dans ce cas, des mesures sont amorcées, mais les progrès paraissent encore minces. La dernière recommandation visait à clarifier les règles de composition, les responsabilités et les modalités de soutien du comité de programme. Des actions sont entreprises pour y parvenir comme la préparation d'un cahier de gestion des programmes, la précision de la représentation disciplinaire et des règles de répartition des cours multidisciplinaires ainsi que l'entente locale intervenue avec le Syndicat pour utiliser une partie de l'allocation départementale à des fins de coordination de programmes.

La Commission considère que les actions posées à ce jour par le Collège sont adéquates et répondent à plusieurs de ses remarques. Cependant, les mesures qui ont été amorcées ou planifiées doivent être menées à terme dans les meilleurs délais. C'est pourquoi, elle demande au Collège de lui faire part, d'ici la fin de l'année scolaire, des résultats obtenus pour donner suite à l'ensemble des recommandations du rapport. Elle encourage le Collège à aller de l'avant dans la mise en application des dimensions de son plan d'action qui concernent ses suggestions et invitations.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer